

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**SODEXO**

Société Anonyme au capital de 589 819 548 Euros  
Siège Social : 255, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy les Moulineaux  
301 940 219 R.C.S. Nanterre

**Avis de convocation**

Les actionnaires de la société SODEXO sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le **mardi 21 janvier 2020 à 15h30**, à l'Auditorium de la Seine Musicale – 1, Ile Seguin – 92100 Boulogne-Billancourt, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé ci-après :

**Ordre du jour****À titre ordinaire**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018-2019 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018-2019 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2018-2019, fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
4. Nomination de Mme Véronique Laury en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans ;
5. Nomination de M. Luc Messier en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans ;
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sophie Stabile pour une durée de trois ans ;
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Cécile Tandeau de Marsac pour une durée de trois ans ;
8. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018-2019 à Mme Sophie Bellon, Présidente du Conseil d'Administration ;
9. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018-2019 à M. Denis Machuel, Directeur Général ;
10. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Présidente du Conseil d'Administration ;
11. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général ;
12. Approbation d'un engagement réglementé pris en faveur de M. Denis Machuel ;
13. Autorisation à donner au Conseil d'Administration aux fins d'opérer sur les actions de la Société ;

**À titre extraordinaire**

14. Suppression de l'article 6 des Statuts relatif aux apports ;
15. Modification de l'article 9-4 des Statuts relatif aux franchissements de seuils statutaires ;
16. Modification de l'article 11-4 des Statuts en vue de se conformer aux nouvelles dispositions légales applicables en matière de désignation d'administrateurs représentant les salariés ;
17. Modification de l'article 12 des Statuts afin de permettre au Conseil d'Administration de prendre des décisions par consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation ;
18. Modification de l'article 15 des Statuts afin de supprimer l'obligation de désigner un commissaire aux comptes suppléant, conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce ;
19. Modification de l'article 18 des Statuts relatif à l'affectation et la répartition des bénéfices pour en supprimer les dispositions transitoires liées à l'introduction en 2011 d'un dividende majoré ;
20. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme ;
21. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ;
22. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise ;
23. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues ;

**À titre ordinaire**

24. Pouvoirs pour accomplir les formalités.
-

L'avis de réunion comportant le texte des projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 novembre 2019 et aucune demande d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour n'a été adressée à la Société dans les conditions prévues par les articles R. 225-71 et R. 225-73 du Code de commerce.

### A - Participation à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en votant par correspondance, en donnant pouvoir au Président ou en s'y faisant représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seront admis à participer à l'Assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire financier inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le **17 janvier 2020, à zéro heure (heure de Paris)**.

Sodexo propose deux moyens pour participer et voter à l'Assemblée Générale :

- par courrier à l'aide du formulaire unique (papier) de vote par correspondance ou par procuration (« formulaire de vote ») qui sera envoyé à chaque actionnaire au nominatif et que les actionnaires au porteur pourront obtenir auprès de leur intermédiaire financier, ou
- par Internet via la plateforme VOTACCESS qui sera ouverte à partir du jeudi 2 janvier 2020 à 10h00 jusqu'au lundi 20 janvier 2020 à 15h00 (heure de Paris). Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date limite pour se connecter au site et saisir leurs instructions.

#### 1 - Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale :

##### 1.1 – Avec le formulaire papier

**Si vos actions sont au nominatif**, demandez votre carte d'admission en retournant le formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.

**Si vos actions sont au porteur**, demandez à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres qu'une carte d'admission vous soit adressée.

**En aucun cas les demandes de carte d'admission ne doivent être retournées directement à Sodexo.**

##### 1.2 – Par Internet

**Si vos actions sont au nominatif**, demandez votre carte d'admission sur VOTACCESS via le site Sharinbox : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com).

- Pour les actions au nominatif pur : avec les codes d'accès qui vous ont été transmis par la Société Générale.
- Pour les actions au nominatif administré : vous pourrez vous connecter au site Sharinbox en utilisant les identifiants reçus quelques jours avant l'ouverture du vote.

Une fois connecté(e), suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et demander votre carte d'admission.

**Si vos actions sont au porteur**, renseignez-vous auprès de votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres pour savoir s'il est adhérent à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si votre intermédiaire financier est adhérent à VOTACCESS, identifiez-vous sur le portail Internet de votre intermédiaire financier avec vos codes d'accès habituels. Cliquez ensuite sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Sodexo et suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et demander votre carte d'admission.

#### 2 – Pour voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou être représenté(e) à l'Assemblée Générale :

## 2.1 - Avec le formulaire papier

**Si vos actions sont au nominatif**, renvoyez le formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.

**Si vos actions sont au porteur**, demandez le formulaire de vote auprès de l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété, ce formulaire de vote sera à retourner à l'intermédiaire financier qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 NANTES Cedex 3.

Afin que votre formulaire de vote dûment rempli et signé et, le cas échéant, votre désignation ou révocation de mandataire soit valablement pris en compte, **il devra être envoyé à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres suffisamment en amont pour être reçu par la Société Générale au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée, soit le 17 janvier 2020 à 23h59 (heure de Paris).**

**En aucun cas les formulaires de vote papier ne doivent être retournés directement à Sodexo.**

## 2.2 – Par Internet

**Si vos actions sont au nominatif**, accédez directement à VOTACCESS via le site Sharinbox : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com).

- Pour les actions au nominatif pur : avec les codes d'accès qui vous ont été transmis par la Société Générale.
- Pour les actions au nominatif administré : vous pourrez vous connecter au site Sharinbox en utilisant les identifiants reçus quelques jours avant l'ouverture du vote.

Une fois connecté(e), vous accédez à VOTACCESS en cliquant sur « Participer à l'assemblée générale ». Vous pourrez alors voter, désigner ou révoquer un mandataire en suivant les instructions affichées à l'écran.

**Si vos actions sont au porteur**, renseignez-vous auprès de votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres pour savoir s'il est adhérent à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

- Si votre intermédiaire financier est adhérent à VOTACCESS, identifiez-vous sur le portail Internet de votre intermédiaire financier avec vos codes d'accès habituels. Cliquez ensuite sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Sodexo et suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si votre intermédiaire financier n'est pas adhérent à VOTACCESS, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : [mandataireAG.group@sodexo.com](mailto:mandataireAG.group@sodexo.com). Ce courrier électronique devra impérativement contenir les informations suivantes : le nom de la société concernée, la date de l'assemblée, vos nom, prénom, adresse, références bancaires ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire que vous souhaitez désigner. Vous devrez impérativement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres d'envoyer une confirmation écrite de votre demande à la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 NANTES Cedex 3.

**Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à cette adresse électronique, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra ni être prise en compte ni traitée.**

**Afin que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le lundi 20 janvier 2020 à 15h00 (heure de Paris).**

### **B - Dépôt de questions écrites**

Tout actionnaire a la faculté d'adresser des questions écrites à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Ces questions doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'attention de la Présidente du Conseil d'administration de la Société (SODEXO – « AG 21 janvier 2020 » – 255, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux). Cet envoi doit être effectué au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, **soit au plus tard le mercredi 15 janvier 2020**.

Pour être prises en compte, ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société, dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

### **C - Droit de communication des actionnaires**

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée sont disponibles, au siège social de la Société, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la Société [www.sodexo.com](http://www.sodexo.com) à compter du 21<sup>ème</sup> jour précédant l'Assemblée, soit à compter du mardi 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration.